

Pièces à fournir pour une demande  
de divorce par consentement mutuel

Copie intégrale de votre acte de mariage (datée de moins de 3 mois)\*

Copie intégrale de votre acte de naissance (datée de moins de 3 mois)\*

Copie intégrale de l'acte de naissance des enfants (datée de moins de 3 mois)\*

*\* Les actes de naissances peuvent être demandés en Mairie :*

✓ *Sur place ou par courrier*

✓ *Par internet (lien sur notre site) : <http://www.bb-avocats.com>*

Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)

Copie du livret de famille

Copie des bulletins de salaire de l'année en cours

Attestation de paiement Caisse Allocations Familiales du mois précédent

Copie du dernier avis d'imposition

Copie de la dernière déclaration de revenus

Copie du justificatif de l'organisme d'affiliation à la sécurité sociale (CPAM, RSI, MSA, RAM, etc.)

Copie du contrat de mariage (s'il y a lieu)

Copie des cartes grises du/des véhicules

Copie des contrats et tableaux d'amortissement des prêts

Copie de l'acte d'achat et/ou de vente du domicile conjugal + autres immeubles

Références de vos comptes bancaires et placements et justificatifs des sommes figurant à leur crédit ou débit

Estimation de vos droits à la retraite

Déclaration sur l'honneur (téléchargeable sur notre site : <http://www.bb-avocats.com>)